



Séance du 8 avril 2026

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres présents : 26  
Nombre de suffrages exprimés : 27  
Pour : Unanimité

Convocation du : 1<sup>er</sup> avril 2026  
Date d'affichage : 2 avril 2026

Acte rendu exécutoire par  
télétransmission en Préfecture du Nord  
le 10/04/2026 et publication du  
10/04/2026.

Délibération N° 03-26-12

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ VAN DE STEENE Corinne, M. FLUET Guillaume, Mme DUBERNARD Céline, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. BIENKOWSKI Renaud, MALECHA Sandrine, M. NIEUWLANDT Sébastien, Mme MICHEL-DUBOIS Fabienne, Mme CLAEYMAN LEON Isabelle, M. QUILLIOT Philippe, M. FAIVRE Benoît, Mme DELEDICQUE Sylvie, Mme DUMORTIER-WARTEL Caroline, Mme LEROY WOLOSZ Angélique, M. DERAMBURE David, M. FERET Alexis, M. FILLIERE Patrick, Mme RIOU Sandrine, M. ROBAK Eric, Mme PETIT Aline, Mme MULA Tiphaine, M. CUVELIER Nicolas, M COLLÉRIE Benoît (arrivé à 18h25), Mme BOIS Mathilde.

Absent excusé et représenté : M. MASQUELEZ Eric

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

**OBJET**

**DEMANDE DE COMPLEMENT DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA  
C.C.P.C SUITE A ABONDEMENT DU FONDS PAR LE CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE LE 7 JUILLET 2025 POUR LA CONSTRUCTION DU  
RESTAURANT SCOLAIRE A L'ECOLE PAUL BERT**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'autorisation de programme AP001 « Restaurant Ecole Paul Bert »,

Vu la délibération du conseil municipal n°04-24-36 du 16 octobre 2024, relative à la demande de subventions pour la construction d'un restaurant scolaire à l'école Paul Bert,

Vu le plan de financement annexé à la délibération visée supra,



Considérant que par délibération du 7 juillet 2025, le conseil communautaire de la communauté de communes « Pévèle Carembault » a décidé d'abonder l'enveloppe globale des fonds de concours qu'elle attribue à ses communes membres,

Considérant que l'enveloppe disponible pour la commune de Thumeries s'élève à 66 311,98 €,

Considérant qu'il est opportun pour la commune de Thumeries de pouvoir utiliser ce fonds complémentaire afin de financer les travaux de construction du restaurant scolaire à l'école Paul Bert,

**DECIDE à l'unanimité,**

- De demander un complément de 66 311,98 € à la communauté de communes « Pévèle-Carembault » dans le cadre de l'enveloppe des fonds de concours.
- La mise à jour du plan de financement tel qu'annexé à la présente délibération

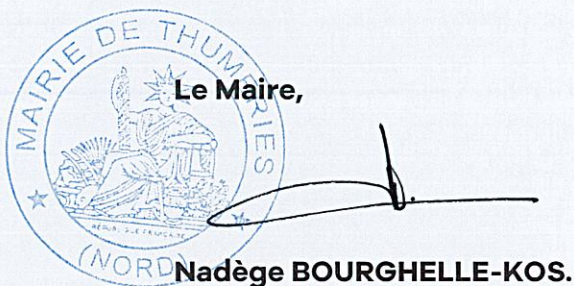
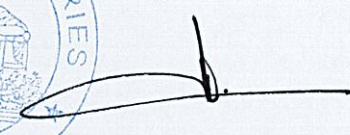
Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**La Secrétaire de séance,**



**Magali CIESIELSKI.**

**Le Maire,**



**Nadège BOURGHELLE-KOS.**

